

LORRAINE-NORD

Coût des ordures ménagères : des disparités importantes

Cette enquête aura nécessité des mois de travail, pour obtenir et compiler les données liées au traitement et à la collecte des déchets. Le sujet des poubelles est ô combien complexe. La facture varie, en fonction de votre lieu d'habitation. On vous explique pourquoi.

Il aura fallu des mois pour réaliser ce dossier sur le coût de la collecte et du traitement des déchets dans notre zone de diffusion. L'idée de départ : comparer des données chiffrées, en théorie publiques. Les collectivités ou syndicats mixtes qui en ont la compétence ont l'obligation de les publier une fois par an. Certains ont volontiers joué le jeu de la transparence. Pour d'autres, de multiples relances auront été nécessaires. Certains n'ont pas répondu à notre sollicitation.

■ Un sujet complexe et polémique

Les poubelles : une boîte de pandore qui ouvre sur de multiples questions, complexes techniquement et potentiellement polémiques. Le traitement et la collecte des déchets sont un service public. Tous les Français bénéficient du ramassage de leurs ordures. Pourtant, la disparité de traitement engendre une disparité de coûts imputés sur leur facture. En fonction de l'endroit où vous vivez, le prix varie.

■ Redevance incitative ou taxe : quelles différences ?

Dans ce dossier, il ne sera

question que d'ordures ménagères, les poubelles noires. Notre carte (consultable dans son intégralité sur notre site internet, avec de nombreuses données comparatives) met en évidence deux catégories.

Quatre communautés de communes ont mis en place une redevance incitative : Haut Chemin-Pays de Pange, Sud Messin, Mad et Moselle, Bouzonvillois-Sierckois. L'usager est facturé en fonction de ce qu'il produit et de la composition de son foyer.

Les autres secteurs sont encore soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, annexe de la taxe foncière. Son montant ne dépend pas du service rendu. Elle est calculée sur la valeur locative cadastrale du bien immobilier. Des personnes seules habitant dans une grande maison paient plus cher qu'une famille qui habite dans un petit appartement. L'État voudrait que 25 millions de foyers français passent en redevance en 2025.

■ Combien de déchets sont produits ?

Logiquement, ce sont les secteurs ruraux qui ont mis en place la redevance incitative. Plus simple lorsque les usagers disposent d'un jardin pour composter (et donc diminuer drastiquement le volume de leur poubelle noire puisque les biodéchets sont très lourds) et pour entreposer les bacs.

La redevance fait diminuer le volume jeté : compter 87 kg/hab/an d'ordures ména-

gères dans le Sierckois contre 272 kg/hab/an à Metz Métropole.

La production générale de déchets stagne. Le volume d'ordures ménagères diminue partout car les usagers trient davantage, même en zone où la taxe est encore en place. Mais il y a un transfert. Dans la communauté de communes de Cattenom et environs, par exemple, entre 2010 et 2020, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 11 % mais le tonnage total de déchets ménagers et assimilés (incluant le tri et les déchetteries) a augmenté de 3 %.

■ Que payez-vous ?

La collecte a également un coût significatif. À Rives de Moselle, par exemple, près de la moitié du budget (2,4M€ sur 5,8M€) y est dédiée. Trente-six agents sont nécessaires, dix camions tournent tous les jours. Et bien sûr, la part due au carburant et aux matières premières explose.

La redevance ne prend en compte que les ordures ménagères sorties. Mais comme la taxe, elle permet de financer l'intégralité du service. Or, les coûts de traitement sont variables en fonction des déchets (les ordures ménagères coûtent plus cher à traiter que le tri sélectif, mais elles sont moins chères que les déchets de déchetterie). La solution choisie, entre enfouissement et incinération, fait aussi varier la note. Ce sera le sujet de notre deuxième volet, à lire dans notre édition de ce mercredi.

Textes : Lisa LAGRANGE

SIERCKOIS (BOUZONVILLOIS-TROIS FONTIÈRES)	13 582 habitants	87 kg
HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE	19 294 habitants	130 kg
MAD ET MOSELLE	20 000 habitants	154 kg
SUD MESSIN	16 300 habitants	169 kg
ARC MOSELLAN	35 150 habitants	239 kg
VAL DE FENSCH	70 402 habitants	251 kg
CATTENOM ET ENVIRONS	25 985 habitants	254 kg
GRAND LONGWY	62 433 habitants	259 kg
PAYS HAUT - VAL D'ALZETTE	28 942 habitants	265 kg
ORNE LORRAINE CONFLUENCES	5 400 habitants	268 kg
METZ MÉTROPOLE	230 000 habitants	272 kg
RIVES DE MOSELLE	52 000 habitants	273 kg
SIRTOM (Brigly)	53 895 habitants	278 kg
PAYS ORNE-MOSELLE	53 941 habitants	278 kg
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS	15 700 habitants	283 kg
PORTES DE FRANCE	80 039 habitants	305 kg



Retrouvez notre carte interactive sur **republicain-lorrain.fr** et sur notre appli mobile

Le deuxième volet de notre enquête sera publié dans le journal de mercredi, sur le thème « Enfouissement ou incinération : où vont vos déchets ? ».

QUESTIONS À

Redevance incitative : « Celui qui fait un effort paie moins »

Roland Chloup, président de la communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange

Depuis 2009 pour Haut-Chemin et 2019 pour le Pays de Pange, la communauté de communes Haut-Chemin-Pays de Pange est passée à la collecte des déchets à la levée (et à la levée et au poids). D'après les comparaisons de l'Ademe, ses résultats comptent parmi les meilleurs du Grand Est.

Qu'est-ce qui a motivé votre passage à la redevance incitative ?

« Il y a bien sûr des enjeux écologiques. L'obligation d'instaurer partout la redevance incitative sera peut-être encore décalée mais elle arrivera. Pourquoi attendre ? Nous avons établi une boîte tarifaire évolutive, en fonction de la composition des foyers. Celui qui fait un effort paie moins. C'est un travail de communication de longue haleine et de transparence. »

Est-ce que ce changement a eu un coût pour la collectivité ?

« Il y a eu des investissements pour les bennes, les conteneurs, leur distribution : environ 130 000 € pour les 6 500 foyers de Pange. Mais cela s'amortit. On a eu des subventions. La mise en place de la redevance incitative devient d'ailleurs un critère pour l'attribution d'autres subventions. Nous travaillons en régie. Cela nous rend forcément plus autonomes. Mais cela implique une équipe à plein temps pour la collecte, et le suivi de la réglementation qui évolue en permanence. »

Quel impact le passage a-t-il eu sur les tonnages ?

« On est passé de 2 800 tonnes d'ordures ménagères en 2017 à 1 923 tonnes en 2019. Ces déchets n'ont pas disparu. Les usagers trient davantage, compostent, et il y a plus de passages en déchetterie. Cela coûte moins cher pour le traitement mais il y a un transfert. Néanmoins, chez nous, l'ensemble des coûts est stable depuis 2017, alors que les coûts de traitement et de transports explosent. On verra combien de temps cela durera. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) grimpe beaucoup pour l'enfouissement : elle est de 37 €/tonne en 2021, elle sera à 65 €/tonnes en 2025. Or, une partie de nos déchets de déchetterie sont enfouis. Et la taxe sur l'incinération coûte aussi de plus en plus cher : on est passé de 6 €/tonne à 11 €/tonne entre 2020 et 2021. »

Vous pensez pouvoir les maintenir ?

« L'extension des consignes de tri, décidée par la loi, fait qu'on a moins d'ordures ménagères. Alors que c'est sur ces ordures qu'on fixe la facture payée par l'usager [le bac jaune reste gratuit, NDLR]. En parallèle, il n'y a pas encore de solutions de recyclage pour tous les plastiques... Donc cela augmente les erreurs de tri et cela a un coût pour nous. On verra. »



Roland Chloup. Photo RL/Gilles WIRTZ